



ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MME LAURA BRUNEL ADJOINT

Le maire de Blacé,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au maire de Blacé ;

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 mars 2026 au cours de laquelle Mme Laura BRUNEL a été élue 3^{ème} adjoint,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Mme Laura BRUNEL, 3^{ème} adjointe, est déléguée pour remplir les fonctions suivantes :

- Responsable de la communication et des événements municipaux : animation du site internet et des réseaux sociaux, élaboration du bulletin municipal, gestion de l'affichage et de la diffusion des informations municipales ; Création et coordination des événements organisés par la Commune.
- Responsable de la vie associative et de l'accès aux loisirs et aux sports pour tous : gestion de la mise à disposition des salles communales, coordinations des activités de sportives et de loisirs, accompagnement des projets associatifs et animation du tissu local.
- L'organisation et l'animation des commissions dédiées à la Communication et à l'Animation, aux Associations aux Loisirs et aux Sports.
- La gestion des relations avec les administrés sur ces sujets et en particulier avec la presse et les médias et le tissu associatif du territoire.

ARTICLE 2 : Mme Laura BRUNEL, 3^{ème} adjointe, reçoit délégation pour la signature des documents suivants :

- Devis et bons de commande dans la limite d'un montant maximum de 10 000 € à l'unité, dans la limite d'un montant maximum de 20 735 € en fonctionnement et

dans la limite des crédits votés à l'opération d'investissement n° 103 (pour rappel : 22 000 €).

ARTICLE 3 : Le Secrétaire général de Mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- porté à la connaissance de l'intéressée ;
- affiché et publié sur le site internet de la commune de Blacé ;

Copie sera transmise à :

- Madame la Préfète du Rhône ;

Fait à Blacé en double exemplaire

le 26 mars 2026

Le Maire, Marc CHIZELLE

